

N°23-CF

**Arrêté fixant la composition du jury de l'examen professionnel  
d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe -  
Session 2023**

Madame la Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne (CDG31),

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n° 2007-113 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 10 et 24 du décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu l'arrêté n°23-CE fixant la liste des personnes habilitées à siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels prévue à l'article 17-1 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013,

Vu l'arrêté n°22- PY du 29 septembre 2022 portant ouverture de l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe - Session 2023,

Vu le procès-verbal n°C23-H de la réunion du 15 février 2023 portant désignation des représentants syndicaux pour les jurys de concours et d'examens – Session 2023,

**Arrête**

**Article 1 : Composition du jury**

La composition du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, au titre de la session 2023 est fixée comme suit :

**Collège des élus :**

Mme Audrey POUJADE, Conseillère municipale à Gratentour (31),

M. Gilles CHARLAS, Administrateur du CDG31, Maire Adjoint de Gagnac-sur-Garonne (31),

Mme Nicole MARTIN, Administratrice du CDG11, Maire de Ricaud (11),

Mme Brigitte RUFIE, Conseillère municipale de Balma (31),

M. Jean-Pierre QUAGLIERI, Maire de Lasbordes (11).

**Collège des fonctionnaires :**

Mme Julie LEYRAT, Représentante du personnel, désignée par tirage au sort au sein de la CAP C,

M. Nicolas NAYRAL, Directeur Général des Services de Castelnau-d'Audoubert (11),

M. Olivier ANDRESS-FINCK, Directeur Général des Services de Montrabé (31),

M. Arnaud DURAND, Contrôleur des gestions déléguées au sein de Toulouse Métropole (31),

Mme Camille TOURLAN, Directrice générale des services de Brugières (31).

**Collège des personnalités qualifiées :**

M. Geoffroy SIMONETTI, Directeur Général des Services de Pamiers (09),  
Mme Anne BOLEAT, Responsable d'un service Pôle action sociale en retraite,  
M. Christophe NEVEU, Directeur de Cabinet à la commune de Frouzins (31),  
Mme Lydia GARNIER, Directrice Adjointe DES Direction Jeunesse au sein du CD31,  
Mme Sylvie REDOULY, Directrice Adjointe DRH Toulouse Métropole (31).

**Article 2 : Présidence du jury**

La présidence du jury est assurée par Mme Audrey POUJADE, Conseillère municipale à Gratentour (31).

En cas d'empêchement de la Présidente, la suppléance de la présidence est assurée par M. Gilles CHARLAS, Administrateur du CDG31, Maire Adjoint de Gagnac-sur-Garonne (31),

**Article 3 : Exécution de l'arrêté**

La Directrice Générale des Services du CDG31 est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4 : Voies de recours**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, sis 68 rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE Cedex 07 (Tel. : 05 62 73 57 57 - Fax : 05 62 73 57 40 - [greffe.ta-toulouse@juradm.fr](mailto:greffe.ta-toulouse@juradm.fr) ), soit par courrier postal, soit par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

**Article 5 : Publicité**

Le présent arrêté est transmis à la Préfecture de la Haute-Garonne au titre du contrôle de la légalité. Il fait l'objet des mesures de publicité suivantes :

- affichage au siège du CDG31 et sur les lieux d'épreuve,
- publication sur le site Internet du CDG31 ([www.cdg31.fr](http://www.cdg31.fr)).



La Présidente,

Sabine GEIL-GOMEZ